

Parachat PEKOUE – (Roch Hodech – Chekalim)
 08 Mars 2008 /1^{er} Adar Cheni 5768



Entrée de Chabat : 18h09
 Sortie de Chabat : 19h11

Le mot du Rav :

LA PROSPERITE DANS NOS ŒUVRES

Chémot 39 vers.43 : « *Selon tout ce que Achem avait commandé à Moché, ainsi les Béné Israël avaient accompli toute la tâche.* » Moché examina tout le travail : et voici ils l’avaient fait selon ce qu’avait dit Achem et Moché les bénit.

Après s’être assuré que les Béné Israël avaient exécuté l’ouvrage du michkan et tous ses éléments exactement comme Achem l’avait prescrit, Moché Rabéno les bénit.

Quelle était la bénédiction de Moché Rabéno ?

Rachi explique : Moché Rabéno leur dit : « *Que ce soit la volonté d’Achem que la Chéh’ina repose sur l’œuvre de vos mains et que la grâce d’Achem notre D...soit sur nous, et que l’œuvre de nos mains soit prospère.* »

Cette bénédiction se retrouve dans le psaume 90 : « *Prière de Moché, homme de D....* »

Le verset 17 de ce psaume énonce « que la bienveillance de Achem notre D....soit avec nous, fait prospérer l’œuvre de nos mains, oui, l’œuvre de nos mains fait la prospérer.

Rachi explique : la répétition des mots l’œuvre de nos mains, une fois pour la construction du michkan et ses éléments et une autre fois pour toutes les œuvres et les mitsvots que les Béné Israël entreprendront, d’où l’usage de réciter ce verset « *vihî noam etc...* » avant d’accomplir une mitsva pour souhaiter que la bienveillance divine soit avec nous.

Moché Rabéno avait lui-même constaté que l’ambition noble des Béné Israël était d’accomplir la stricte et entière volonté divine et que nulle pensée personnelle n’avait perturbé leur œuvre. En effet ils étaient fortement tentés d’embellir tous les objets pour la gloire divine, mais ils ont su retenir le feu de leur passion pour exécuter ce que Achem avait ordonné. C’est pourquoi ils ont mérité que la présence divine, la Chéh’ina vint reposer sur leurs travaux.

Dès lors, Moché Rabéno prie pour que toutes les œuvres et les mitsvots qui seront à l’avenir accomplies par les Béné Israël le soient dans cet esprit de perfection consistant à exécuter strictement l’ordre divin afin que la Chéh’ina réside dans l’œuvre de nos mains.

Perpétuons ce saint enthousiasme d’observance, fidèle à la volonté divine, afin que l’œuvre de nos mains soit toujours prospère pour la gloire divine.

Par RAV MOCHE MERGUI
 ROCH HAYECHIVA

Le Lekha Dodi de cette semaine
 est dédié à la mémoire de

**Mme Rivka Lydia
 DOUKHAN bat Sara**

A partir de l'histoire de *H'anna* nos Sages, au traité *Bérah'ot* 31a, apprennent qu'elle a prié pour changer son *mazal* afin de donner naissance à un fils. Para ailleurs et paradoxalement, nos Sages disent que *H'anna* a tenu des propos sévères envers D'IEU.

Rav Dessler zal explique qu'il avait été décrété à l'encontre de *H'anna* d'être stérile, dans cette situation elle devait servir D'IEU. Mais elle se débat avec une grande ferveur par sa prière, elle demande des enfants non pas pour ses fins personnelles mais uniquement pour honorer l'Eternel par cet enfant.

H'anna vie dans une période qualifiée par le prophète comme étant « des jours où il n'y a point de roi dans le peuple d'Israël, chaque homme agit selon l'intérêt de son cœur » (*Choftim* 21-25). Une génération vaine – selon l'expression talmudique (*Baba Batra* 15b).

H'anna pense à juste titre que cet état du peuple juif ne peut plus durer. Elle exprime dans sa prière « Tu donneras à ta servante une descendance d'hommes que je consacrerai à D'IEU toute sa vie, « une descendance qui oindra deux rois : *Chaoul* et *David* » (*Bérah'ot*). Telle était l'intention de *H'anna* : avoir un fils qui restituera la royauté en Israël, afin de retrouver la dignité du peuple juif.

Selon une version l'enfant que *H'anna* mettra au monde : *Chmouël*, est d'un niveau égal à *Moché* et *Aharon* réunis. C'est dire que dans sa prière *H'anna* demande à D'IEU qui lui donne un fils qui jouera le même rôle que *Moché* et *Aharon* : dévoiler que c'est D'IEU qui gère le monde comme on l'a vu au moment de la sortie d'Egypte et dans le désert. Elle fut exaucée. *Chmouël* fera révolution dans sa génération, entre autre il oindra *David* le roi d'Israël d'où le *Machiah'* naîtra ; *Chmouël* a donc réussi sa tâche du dévoilement divin extrême dans le monde.

Tout ceci parce que *H'anna* ne priait pas pour son intérêt personnel, elle se souciait de voir la présence divine se répandre dans le monde. Elle prit conscience que de son temps le peuple d'Israël faiblissait, il fallait y remédier. Pour ce faire il fallait à tout prix que son *mazal* change – pour avoir un fils qui réparera le mal, un fils complètement voué à D'IEU. C'est ainsi qu'il faut comprendre ce que disent nos Sages lorsqu'ils affirment que *H'anna* a tenu des propos à l'égard de D'IEU – son discours était orienté uniquement vers D'IEU, pour D'IEU. Dans sa prière elle demande à D'IEU d'user de tous les moyens, même celui de changer son *mazal*, pour qu'elle voit son objectif se réaliser, celui de dévoiler le nom de D'IEU dans le monde.

C'est donc par le biais de son aspiration persévérante et par la puissance de sa prière, pour des intérêts qui dépassaient son seul ego, elle bénéficia effectivement d'un nouveau *mazal*, celui qui correspondra au niveau de ce qu'elle a compris et aspiré. Lorsque son fils naît elle remplit sa promesse, dès l'âge de deux ans elle le conduit au Temple !...

A travers de sa prière *H'anna* a su surpasser les lois habituelles et l'a adressé à D'IEU directement, en lui demandant de lui attribuer ce qui ne lui avait pas été prévu au départ. Le *Gaon de Vilna* développe l'idée que *H'anna* s'est introduite dans les secrets et les calculs divins – elle a dépassé toutes les normes habituelles de la prière. Elle pénètre un domaine quasi inaccessible à l'humain ; parce qu'elle se surpasse à elle-même, elle montre qu'elle se bat pour une noble cause : grandir le nom divin, à ce titre uniquement elle demande un fils. Sa prière sera exaucée. Son *mazal* est changé.

D'après ce discours on comprend pourquoi *Avraham* et *H'anna* précisément ont vu leur *mazal* changer : ils ont constaté une faille dans le rôle que les autres auraient dû jouer, ils prennent sur eux de combler le manque, ils se surpassent.

(Avec ce 17em article le sujet du *mazal* prend fin – j'espère qu'ils vous ont été profitables...)

XXXXXXXXXX

A propos de la **TEFILA**
d'après Rav ben Tsion Aba Chaoul zal
"Or Letsion – Moussar"

D'IEU nous a accordé une grande bonté : PRIER ! IL nous a donné la possibilité de lui demander tout ce qu'il nous manque dans la vie. A la différence des humains où il faut toujours passer par "la secrétaire" avant d'obtenir ce qu'on désire, la TEFILA c'est s'adresser **directement** à D'IEU – sans aucun intermédiaire. L'homme qui n'est que chair et sang, poussière et vermine, a la possibilité de s'adresser au Créateur de l'univers. Tel est le sentiment que l'homme doit avoir au moment où il formule ses prières : d'être devant D'IEU. La chose n'est pas évidente, le roi *David* a dit « D'IEU ouvre mes lèvres et que ma bouche "raconte" tes louanges ». On sait que le terme "raconte" témoigne souvent de la difficulté du discours. On pourrait expliquer que le roi *David* prend conscience avant de démarrer ses prières qui lui est difficile de s'adresser directement à D'IEU.

Tout le monde sait qu'il se tient devant d'IEU, mais il ne le ressent pas obligatoirement, il est bon, avant de s'engager à la prière, de s'arrêter un instant et de réfléchir sur ce qu'on s'apprête à faire.

LES BEAUX PARENTS !

D'après Rav Yitsh'ak Yossef chalita
« Yalkout Yossef Kiboud Av Vaëm » 2em volume

(Nous savons que le rapport avec ces beaux parents n'est pas chose évidente, voire délicate – nombreux même sont ceux pour qui ça se passe assez mal. J'ai voulu rappeler quelques idées, tout au moins selon d'après la *Halah'a* à ce propos. Il est vrai que la notion de « respect » est en soi assez difficile, vis-à-vis des parents elle n'est pas plus évidente, envers les beaux parents elle est également très difficile).

Le *Midrach Yalkout Chimoni* fait remarquer que le roi *David* appela son beau père le roi *Chaoul* : « *avi* – mon père ». D'ici nous apprenons, dit donc le *Midrach*, que l'homme es tenu de respecter son beau père comme son père. Le *Midrach Méh'ilta* déduit la même conclusion à partir de *Moché Rabénou*, à propos duquel la Tora nous raconte qu'il alla à la rencontre de son beau père, l'embrassa et se prosterna devant lui.

Ainsi donc le *Choulh'an Ârouh' Yoré Déâ* 240-24 fixe la *halah'a* : l'homme est tenu de respecter son beau père. Le *Bah'* précise que l'homme est tenu de respecter également sa belle mère, le *H'ida*, le *Ben Ich H'ai* et le *Pith'é Téchouva* suivent le *Bah'*. Il semblerait toutefois des écrits des décisionnaires que le devoir de

respecter ses beaux parents n'est pas au même titre que le respect dû aux parents, tout en étant supérieur du respect qu'on doit avoir envers tout homme. Le *Betsel haH'oh'ma* rappelle le passage du traité *Kidouchin* où il est rapporté que *Rav H'isda* dit ouvertement à son beau père *Rav H'anan bar Rava* qu'il transgressa une loi, or nous savons qu'un tel comportement envers les parents est interdit (ce n'est que par allusion qu'on peut dire aux parents qu'ils commettent des fautes mais jamais explicitement), nous voyons donc que le respect des beaux parents n'est pas du même ordre que celui des parents. Il est donc d'évidence que le respect des parents précède celui des beaux parents – par exemple si son beau père lui demande quelque chose en même temps que son père, il devra d'abord satisfaire son père. Il semblerait donc qu'il est permis d'appeler les beaux parents par leur prénom, puisque le respect qu'on leur doit est dissemblable de celui qu'on doit avoir envers les parents. Mais le *Rav Elyachiv* pense qu'il est tout de même interdit de les appeler par leur prénom, il voit là un manque de respect à leur égard. Les décisionnaires s'interrogent de savoir s'il est permis d'appeler ses beaux parents par les termes

“papa” et “maman” puisque ceci pourrait gêner les parents.

Le *Sefer H'arédim* est d'avis que le respect dû aux beaux parents serait d'ordre de la Tora, *Rav chlomo Iguer* suit également cette opinion ; cependant la majorité des décisionnaires écrivent que ce n'est seulement d'ordre rabbinique.

Même si ses parents l'empêchent d'aller voir ses beaux parents il devra aller leur rendre visite et n'est pas soumis à la demande de ses parents – comme nous savons on n'est pas tenu d'écouter les parents lorsqu'ils nous empêchent de faire une mitsva, que celle-ci soit d'ordre de la Tora ou d'ordre rabbinique !, telle est la conclusion du *Imré Yocher*.

Après le décès d'un des deux conjoints ou après un divorce on ne sera plus tenu du devoir de respecter les beaux parents, telle est la conclusion du *Rav Ben tsion Aba Chaoul*.

L'épouse est tenue également de respecter ses beaux parents, même si la relation entre belle mère et bru est parfois pénible ; le Talmud reconnaît un regard très “fragile” de la belle mère à l'égard de sa belle fille – voir *Michna Yébamot* 15-4 et *Barténora* !



PARNASSA – d'après Rav Moché Feinstein zal “Drach Moché”

L'homme doit savoir que même s'il possède les biens matériels et la richesse, il se doit tout de même de prier D'IEU qu'IL lui donne “du pain à manger”. Il ne doit pas se sentir en sécurité par sa richesse, il doit continuer à s'appuyer sur D'IEU et implorer sa miséricorde.

Kohelet dit (6-2) « **Voici un homme à qui D'IEU a donné richesse, biens et honneurs ; il ne manque personnellement de rien qu'il puisse désirer. Mais D'IEU ne le laisse pas maître de jouir de ces avantages : c'est un étranger qui en jouira** ». C'est-à-dire qu'en un cours instant il risque de perdre sa richesse, il ne peut donc se sentir en sécurité du fait d'en posséder.

Dans la bénédiction des *Cohanim* il est dit « *yévaréh'éh'a hachem véyichméréh'a* », *Rachi* explique : *qu'Hachem* te donne de l'argent et qu'IL te garde de tout dommage – l'homme doit savoir que lui, et tout ce qu'il possède, est entre les mains de D'IEU.

La *paracha* de cette semaine recense les différents matériaux offerts lors de la construction du *Michkan* et, l'usage qu'ils en ont fait. Au chapitre 38 verset 27 on peut lire : « Les cent *kikkar* d'argent servirent à fondre les socles du Sanctuaire et les socles du voile : pour les cent socles cent *kikkar*, un *kikkar* par socle ». Le *Baâl Hatourim* qu'en parallèle de ces cent socles nos Sages ont institué la récitation de cent bénédictions par jour. De quoi s'agit-il.

Au traité *Ménah'ot* 43b il est rapporté un enseignement de *Rabi Méir*, il disait : « L'homme es tenu de réciter cent bénédictions par jour, comme dit le verset "Israël qu'est-ce que D'IEU attend de toi ? Seulement de Le craindre !" (*Dévarim* 10) ». L'expression "qu'est-ce que" dite en hébreu *ma* peut se lire par *méa* – cent, explique *Rachi*. Il faut lire ce verset de cette façon : D'IEU attend de toi que tu dises cent bénédictions par jour, ceci témoignera de la crainte que tu éprouves envers Lui. Le terme *ma* ne supporte pas une interrogation mais plutôt une affirmation. *Tossfot* propose d'autres formules pour déduire du mot *ma* le total de cent. Le *Maharal* explique que l'homme doit avoir pour reconnaissance que D'IEU est sa Cause, c'est à travers ces cent bénédictions qu'il pourra atteindre cet objectif ; car, par ces cent bénédictions il comprendra que D'IEU est dans le ciel est lui sur la terre. D'après cela on peut comprendre que ces cent bénédictions permettent à l'homme de lever les yeux vers le haut et de se rappeler que lui est en bas, le symbole de ce qui est en bas dépend de ce qui est en haut. Mon maître *Harav Wolbe ztsal* voit dans ces cent bénédictions le moyen d'exprimer notre reconnaissance envers D'IEU et de prendre conscience des bienfaits qu'IL nous octroie quotidiennement. Ces cent bénédictions nous accompagnent

tout au long de la journée pour vivre cette relation intime avec D'IEU. Si l'homme ne s'habitue pas à avoir ce rapport avec D'IEU dans ce monde ci comment peut-il espérer connaître le monde à venir, conclut le *Rav ztsal* (voir *Alé Chour* vol. 1 page 112). Ces cent bénédictions nous conduisent jusqu'au *ôlam haba* ! Dés lors on peut mieux comprendre le rapport avec le *Michkan*, puisque ce sont les socles qui symbolisent les cent bénédictions, c'est-à-dire qu'elles sont à l'image de ce qui est la stabilité de l'édifice.

Le *Tour Orah' H'aim* chapitre 46 rapporte au nom de *Rav Natronaï* qu'au temps du roi *David* il y eut une période d'épidémie où chaque jour cent personnes mourraient et nul ne trouvait la cause. *David* chercha, analysa et conclut que pour stopper cette épidémie il fallait que chaque juif récite cent bénédictions. Le *Tour* précise qu'il ne faut pas se dispenser de ces dites bénédictions vu leur importance (consulter le *Bah'* qui comprend que répondre *amen* sur la bénédiction d'autres personnes ne serait nous acquitter de ces cent bénédictions, ne pas les réciter c'est mettre cent juifs en danger chaque jour, dit-il. Le *Bet Yossef* énumère ces cent bénédictions). Les décisionnaires affirment même que vu l'importance de ces cents bénédictions auquel cas il nous en manquerait il faut susciter leur récitation par exemple par la consommation d'aliments qui nous conduirait à rajouter des bénédictions. On peut être quelque peu surpris de la démarche du roi *David*, cent personnes qui meurent tous les jours ce n'est pas rien, c'est énorme, il cherche ce qui pourrait arrêter cette hécatombe, il se tourne vers quelque chose de métaphysique et il ne se trompe pas. Dans les situations gravissimes de la vie l'homme (l'humanité)

cherche des solutions, qu'on appelle aujourd'hui : scientifiques, à juste titre néanmoins on a oublié l'aspect ontologique de la vie.

S'il se trouve deux références pour créer l'obligation de réciter cent bénédictions par jour, il semblerait que la démarche à suivre est plutôt de dire qu'elles ne divergent pas, bien au contraire elles sont complémentaires. Le roi *David* soucieux de la situation grave qui accable le peuple juif se tourne vers la Cause qui est D'IEU. Si ici dans ce bas monde il y a des choses qui se passent mal l'homme doit s'interroger sur ce qui a conduit D'IEU à introduire ces évènements dans le monde de la terre. Se tournant vers la Cause, le roi *David* se dit que finalement c'est sans doute notre rapport avec la Cause qui est bafoué. La Cause dans ce monde ci est représentée par le *Michkan*. C'est sans doute vers le sanctuaire que *David* s'est tourné pour trouver un remède au sang versé.

Cette démarche fera certainement sourire l'homme moderne qui cherche uniquement des solutions politiques, scientifiques aux maux de l'humanité. Israël a, en plus de ces méthodes, d'autres moyens de gérer les souffrances qui l'affligent. Ce n'est pas pour rien que le sujet du Sanctuaire s'étale sur cinq *parachiot*, c'est certainement pour nous en rendre sensible. Sensible dans le sens concret du terme, percevoir dans le Sanctuaire le moyen physique de voir le monde. La démarche de l'homme détachée du Sanctuaire est extrêmement fragile et incertaine.

Cent pour sang – c'est le cent qui nous sort du sang. Alors âgé de cent ans nos Sages disent de l'homme (*Avot*) qu'il est passé du monde. Le chiffre cent symbolise ce qui ne correspond pas à la seule logique du monde.....

